



Des sanctions lourdes : exigeons leur retrait !

Les sanctionnés des conseils de discipline nationaux :

Jean-Paul : 2 ans d'exclusion dont 1 an ferme	René : 2 ans d'exclusion dont 3 mois ferme
Jean-Pierre: 2 ans d'exclusion dont 1 an ferme	Pierrot : 2 ans d'exclusion dont 1 an ferme
Xavier : 2 ans d'exclusions ferme	Patrick : 2 ans d'exclusion ferme

Les sanctionnés des conseils de discipline locaux DOTC :

Bernard : déplacement d'office	Pierre-Alain : 2 ans d'exclusion dont 6 mois ferme
Jean-Marie: déplacement d'office	Patrick : déplacement d'office
Christian : 9 mois d'exclusion dont 6 mois ferme	Gérard : 9 mois d'exclusion dont 1 mois ferme
Denis : déplacement d'office	Fabrice : licenciement pour faute lourde

En sanctionnant lourdement et sans motif, quatorze militants syndicaux du Centre de Tri de Bordeaux-Bègles, La Poste vient de montrer à quel niveau elle entendait frapper pour faire passer ses réorganisations. En licenciant, sanction la plus dure, le seul contractuel, La Poste envoie un message très clair à tous ses personnels de droit privé, statut appelé à être très bientôt majoritaire (actuellement 110 000 salariés soit 35%) : se soumettre à la politique libérale de La Poste !

C'est le droit de revendiquer, de contester la politique libérale et la loi postale qui sont sanctionnés.

Les événements du Centre de Tri de Bordeaux-Bègles sont le résultat du refus obstiné de tout vrai dialogue sur les projets de restructuration, les quarante suppressions d'emplois et les changements d'horaires imposés.

Toutes les accusations de la direction ont été démontées par les défenseurs et les élus du personnel. La Poste n'en n'a pas tenu compte. Son objectif était bien connu, expulser le maximum de militants syndicaux du centre de tri de Bordeaux-Bègles. Et au delà faire un exemple pour tout le mouvement de résistance aux restructurations.

Sur Bordeaux, elle pense ainsi avoir le champ libre pour en préparer la fermeture et le transfert sur la PFIN (Plate forme d'intérêt national).

La Poste se trompe si elle pense faire taire les sanctionnés et les organisations qui les soutiennent. Elle montre sa faiblesse en sanctionnant des militants syndicaux à la carrière exemplaire, tous appréciés E(excellent) ou B(bon). Si elle était si sûre de ces arguments, La poste organiserait un véritable dialogue social.

Depuis le 25 mai l'ensemble des fédérations a mis tout en œuvre pour éviter les révocations et les sanctions. Les organisations syndicales CGT, SUD, CNT conjointement s'engagent à poursuivre la campagne de solidarité pour réhabiliter nos collègues injustement sanctionnés. Elles continueront ensemble pour la défense juridique et le retrait des plaintes.

Ensemble, CGT, SUD et CNT poursuivront la mobilisation avec le personnel pour l'annulation de toutes les sanctions et la réintégration de tous les sanctionnés.

Bordeaux, le vendredi 29 juillet 2005

CGT PTT 33
44 cours Aristide Briand
33075 – Bordeaux Cedex

CNT PTT 33
BP 203
33021 - Bordeaux Cedex

SUD PTT 33
BP 718
33006 – Bordeaux Cedex